



Ville de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or)

DECISION

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 021-212101547-20230124-2023_014_NOEL-AI



N°	OBJET	DATE
2023-14	Attribution de prix aux lauréats du concours des maisons et commerces décorés à Noël 2022	24/01/2023

Le Maire de la Ville de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or),

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2010-132 du 21 décembre 2010 fixant l'attribution de prix aux lauréats des concours des Maisons Fleuries et des Décorations de Noël ;

DECIDE

Article 1 : La Municipalité de Châtillon-sur-Seine, avec la collaboration du jury de CHATILLON-INITIATIVES de Châtillon-sur-Seine a retenu les lauréats au concours des maisons/façades/balcons & commerces décorés à Noël comme suit :

NOM Prénom	Montant du prix attribué
Mr & Mme Roger MONTENOT	70 €
Madame Danielle GAGNARD	60 €
Mr Jérôme DALAS et Mme Marie-Laure CARILLON	50 €
Madame VUILLIER	40 €
Mr & Mme Bernard CHAUVE	30 €
CAROVINS	50 €
PERLE D'O	40 €
MONSIEUR LE FLEURISTE	30 €
TOTAL	370 €

Article 2 – Les dépenses afférentes à l'exécution de la présente décision seront imputées à l'article 6714 « Bourses et prix » du budget communal.

Article 3 – Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Article 4 - Conformément aux dispositions de code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif de Dijon, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture de l'arrondissement de Montbard (Côte d'Or)
- date de sa publication.

Article 5 - La présente décision sera affichée dans les conditions réglementaires habituelles, transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Montbard, notifiée à la Trésorière de Châtillon sur Seine et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Châtillon sur Seine, le 24 janvier 2023

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture
le
Publication et/ou notification
le

Boland LEMAIRE

